



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 15.07.2019

Numéro de publication: SR01-0000001583

Cantons: VD, FR

Entité de publication:

BDO SA, Route de la Corniche 2, 1066 Epalinges

Sur mandat de:

MGI Ingénieurs Conseils SA (CHE-103.165.081) à Fribourg

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus MGI GENILLOUD SA avec MGI Ingénieurs Conseils SA

3. Publication

Organisation transférante:

MGI GENILLOUD SA
CHE-108.052.981
Avenue Gérard Clerc 6
1680 Romont FR

Organisation reprenante:

MGI Ingénieurs Conseils SA
CHE-103.165.081
Route de Beaumont 6
1700 Fribourg

Publication de la fusion dans la FOSC: 04.07.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

04.10.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

MGI Ingénieurs Conseils SA
Route de Beaumont 6
1700 Fribourg